

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02235 Numéro SIREN : 841 678 204 Nom ou dénomination : 9 route de Pompierre
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2022 sous le numéro de dépôt 6990

9 route de Pompierre
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 9 route de Pompierre
44100 NANTES

RCS NANTES 841 678 204

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 15 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux
Le quinze janvier
A onze heures,

Les associés de la société 9 route de Pompierre, SAS au capital de 10 000 € dont le siège social est fixé 9 route de Pompierre 44100 NANTES, immatriculée au RCS NANTES 841 678 204, se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation régulière du Président.

Sont présents :

- Madame Christine FRUCHET, associée-présidente, propriétaire de 400 actions
- Monsieur Thierry FRUCHET, associé, propriétaire de 400 actions
- Madame Julie FRUCHET, associée, propriétaire de 200 actions

Madame Christine FRUCHET, préside la séance en sa qualité d'associée-présidente et constate que la totalité des associés sont présents, possédant ensemble la totalité des actions.

En conséquence, la présente assemblée peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du président
- Le texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle à l'Assemblée que le rapport du Président et le texte des projets de résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Prise en compte de cessions d'actions
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Madame Christine FRUCHET, démissionnaire
- Pouvoirs à donner.

Lecture est ensuite donnée du rapport du président.

Le président demande que soit prise en considération la cession de quatre-vingts (80) actions de la société 9 route de Pompierre au profit de Madame Julie FRUCHET, déjà associée.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la cession suivante en date du 15/01/2022, non soumise à agrément :

Cession de 80 actions par Thierry FRUCHET à Julie FRUCHET

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Christine FRUCHET de ses fonctions de Président et nomme en remplacement :

Monsieur Antoine VRIGNAUD demeurant 22 rue de la Barbotière Saint-André-Treize-Voies 85260 MONTREVERD, pour une durée indéterminée à compter du 15/01/2022

Monsieur Antoine VRIGNAUD a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts.

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

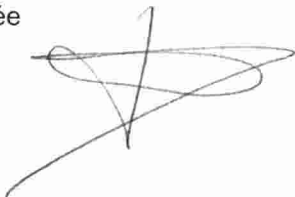
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 30.

Christine FRUCHET
Associée



Thierry FRUCHET
Associé



Julie FRUCHET
Associée



Antoine VRIGNAUD
« Bon pour acceptation des fonctions de président »

